

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le jeudi 30 mai, s'est réuni le vendredi 14 juin à 18 h en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à Ou signature	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie		X			
BIET Thomas		X	Le CLEACH Henri		
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne	X				
COCHOU Christine	X				
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	TANNEAU Jean-Luc		
GLEHEN Danièle		X	LE BALCH Daniel		
GODEC Pascal		X			
GUEGUEN Johan		X	BODERE Christian		
KERRIOU Christian	X				
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle		X	KERRIOU Christian		
LE GOFF Françoise		X			
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle	X				
SEITHER Charles		X	PERON Roger		
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure	X				

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23

- présents : 14 + 6 par procuration

Secrétaire de séance : Audrey STRUILLOU

Conseil municipal du 14 juin 2024– 18 h

Salle du Conseil Municipal

**03) Del2024-047. Adhésion au groupement de commande prévoyance**

*Nomenclature : 1.7 – Commande publique – Actes spéciaux et divers*

**Rapporteur : Monsieur Daniel Le Balch**

M. Le Balch informe que depuis le décret n° 2011-1474 paru le 10 novembre 2011, les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Dans le même esprit que les groupements de commandes déjà engagés par la CCPBS et ses Communes-membres, la CCPBS propose de lancer une consultation locale relative à la prévoyance avec les Communes-membres, si elles le souhaitent.

Le but étant de pouvoir comparer les offres pouvant être obtenues par le contrat groupe du centre de gestion et une consultation lancée à l'échelle de notre territoire. En effet, la sinistralité communiquée par le CDG 29 comprend l'ensemble du territoire départemental alors que notre sinistralité locale pourrait éventuellement être meilleure.

M. Le Balch précise que le contrat arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler, cette délibération devant être prise avant le 30 juin.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Balch et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

**ACTE** la création d'un groupement de commandes relatif à la prévoyance entre la CCPBS et ses communes membres ;

**VALIDE** la coordination de groupement de commandes par la CCPBS ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE MAIRE

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*

